



Lumisena™ Traitement fongicide de semences

GROUPE	49	FONGICIDE
--------	----	-----------

SUSPENSION AQUEUSE

Un produit de traitement des semences pour la suppression de pourriture des semences phytophthora, de fonte des semis en prélevée phytophthora, et de fonte des semis en post levée (*phytophthora sojae*) dans le soja et de mildiou systémique (*plasmopara halstedii*) dans les tournesols

COMMERCIAL POUR USAGE AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF : Oxathiapiproline 200 g/L

Contient du 5-chloro-2-méthyle -4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00113 % à titre d'agent de conservation.
Contient du 2-méthyle -4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00037% à titre d'agent de conservation.

N° D'HOMOLOGATION 33001 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 L – 1500 L

Pour utilisation dans les installations commerciales de traitement de semences seulement.
Pour utilisation seulement par les applicateurs commerciaux (installations) utilisant des systèmes de transfert en circuit fermé. Les systèmes de transfert en circuit fermé comprennent l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement. Le transfert du Fongicide Lumisena pour traitement des semences n'est pas permis en circuit ouvert.

Ce produit ne contient pas de matière colorante. Une matière colorante appropriée doit être ajoutée lorsque ce produit est appliqué. Les règlements relatifs à la Loi sur les semences doivent être strictement respectés lorsque ce produit est utilisé. La semence doit être colorée de façon évidente lors du traitement.

Corteva Agriscience Canada Company

Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE
Calgary, Alberta
T2C 5G9
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISE EN GARDE

• TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures durant le mélange, le chargement et l'application et durant l'effectuation d'autres activités de manipulation des semences traitées.
- Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistants aux produits chimiques des chaussettes et des chaussures pendant le nettoyage et la réparation.
- Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection personnel (ÉPP). S'il n'existe aucune directive pour les éléments lavables, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPP des autres vêtements à laver.
- Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la salle de bain. Enlever immédiatement les vêtements si le pesticide y pénètre. Puis les laver à fond et mettre des vêtements propres.
- Ne pas utiliser la semence traitée pour l'alimentation animale ou humaine, ou pour la production d'huile.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable, ou les habitats aquatiques lors du nettoyage des équipements ou au moment d'éliminer les déchets.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Lumisena™ Traitement fongicide de semences est une suspension aqueuse qui est appliquée comme traitement de semences pour la suppression de pourriture des semences phytophthora, de fonte des semis en prélevée phytophthora, et de fonte des semis en post levée (*phytophthora sojae*) dans le soja et de mildiou systémique (*plasmopara halstedii*) dans les tournesols.

MODE D'EMPLOI

Ce produit ne contient pas de matière colorante. Une matière colorante appropriée doit être ajoutée lorsque ce produit est appliqué. Les règlements relatifs à la Loi sur les semences doivent être strictement respectés lorsque ce produit est utilisé. La semence doit être colorée de façon évidente lors du traitement.

Le Lumisena Traitement fongicide de semences est destiné exclusivement aux installations commerciales de traitement de semences. Il n'est pas destiné aux systèmes de traitement à la ferme comme ceux effectués en trémie ou en bac mélangeur juste avant l'ensemencement.

Le Lumisena Traitement fongicide de semences fourni la suppression des Oomycètes pathogènes suivant : La pourriture des semences phytophthora, la fonte des semis en prélevée phytophthora, et la fonte des semis en post levée (*phytophthora sojae*) dans le soja et le mildiou systémique (*plasmopara halstedii*) dans les tournesols. Lorsque les gammes de doses sont indiquées, utiliser les plus fortes doses en cas de risques de maladies élevés.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou www.corteva.ca pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

SOJA

CULTURE	MALADIES SUPPRIMÉES	DOSE du Lumisena Traitement fongicide de semences mg ma par semence.	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
SOJA	Pourriture des semences phytophthora, fonte des semis en prélevée phytophthora et fonte des semis en post levée (<i>phytophthora sojae</i>)	de 0,012 à 0,024 mg ma par semence. (8,4 à 16,8 mL de produit par 140 000 de semences 37 - 74 mL/100 kg semences (sur une moyenne de 6 160 semences par kg ou 2 800 semences par livre)	Utiliser les doses supérieures là où la pression des maladies est élevée, ou là où une suppression en début de saison prolongée est requise.

TOURNESOLS

CULTURE	MALADIES SUPPRIMÉES	DOSE du Lumisena Traitement fongicide de semences mg ma par semence.	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
TOURNESOLS	Mildiou systémique - (<i>Plasmopara halstedii</i>)	de 0,00937 à 0,01875 mg ma par semence. (9,37-18,75 mL de produit par 200 000 de semences 67,2 – 134,4 mL/100 kg semences (sur une moyenne de 14 300 semences par kg ou 6 500 semences par livre)	Utiliser les doses supérieures là où la pression des parasites est élevée, ou là où une suppression hâtive prolongée est requise.

Entreposage de la semence

Les tests en laboratoire et en champs ont démontré que l'application du Lumisena Traitement fongicide de semences sur le soja et les tournesols ne perturbera pas négativement la germination. Toutefois, étant donné que la qualité de la semence et les conditions d'entreposage de cette dernière sont hors du contrôle de Corteva Agriscience Canada Company, nous ne garantissons pas la capacité de germination des surplus de semences gardés en trop en entrepôt.

Le traitement de la semence endommagée, ou celui de la semence reconnue pour avoir peu de vigueur et une piètre qualité peut aboutir à une germination réduite et/ou une vigueur moindre de la semence et de la plantule. Dans les cas où la qualité de la semence est inconnue, traiter une petite quantité avec le Lumisena Traitement fongicide de semences et confirmer que la germination est acceptable, avant de traiter toute la semence.

DIRECTIVES POUR LE MÉLANGE

Avant de transférer le Lumisena Traitement fongicide de semences de son contenant, bien mélanger les composants pour être sûr que le produit est homogène.

Diluer dans un volume suffisant pour obtenir une couverture complète et uniforme.

Les polymères, les colorants, et autres additifs devraient être testés afin de les évaluer en ce qui a trait à leur compatibilité et leur sécurité pour la semence avant de les combiner au Lumisena Traitement fongicide de semences.

ÉTIQUETAGE DE LA SEMENCE TRAITÉE

Tous les sacs contenant de la semence traitée doivent être étiquetés ou identifiés comme suit :

- Cette semence a été traitée avec le Lumisena Traitement fongicide de semences lequel contient de l'Oxathiapiproline.
- Ne pas utiliser pour la consommation humaine ou animale ou pour la production d'huile.
- Entreposer loin des aliments destinés à la consommation animale et d'autres denrées alimentaires.
- Pour manipuler la semence traitée, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques et des chaussettes et des chaussures.
- Éliminer de façon sécuritaire le surplus de semences traitées. Une fois terminée, les semences traitées restantes peuvent être semées en double en bouts de champ ou enterrées loin des sources d'eau, selon les exigences locales.
- Éliminer les emballages de semences selon les exigences locales.
- Ne pas contaminer les plans d'eau au moment de l'élimination des eaux de lavage de l'équipement.
- Couvrir ou ramasser la semence traitée renversée.

RESTRICTIONS POUR LA ROTATION DES CULTURES

Les cultures et les groupes de cultures qui sont sur cette étiquette peuvent être semés immédiatement après la récolte

Pour tous les types de cultures de légumineuses, à l'exception des pois à écosser et le soja, un intervalle de 180 jours est requis.

Toutes les autres cultures peuvent être semées immédiatement après l'ensemencement de semences traitées avec le Lumisena Traitement fongicide de semences.

Les semences traitées avec le Lumisena Traitement fongicide de semences peuvent être ressemées si nécessaire en cas de non fonctionnement en début de saison.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, veuillez noter que le Lumisena Traitement fongicide de semences contient l'ingrédient actif Oxathiapiproline, qui est classé par la FRAC comme fongicide de groupe 49. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au Lumisena Traitement fongicide de semences et à d'autres fongicides de type inhibiteur de la protéine de liaison oxystérol. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition dans les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides:

- ◆ Dans la mesure du possible, alterner le Lumisena Traitement fongicide de semences avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes dans un champ.
- ◆ Utiliser si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés
- ◆ Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- ◆ Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- ◆ Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Corteva Agriscience Canada Company en présence d'une baisse possible de sensibilité au Lumisena Traitement fongicide de semences chez l'agent pathogène.
- ◆ Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- ◆ Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance communiquer avec les représentants de Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture de consommation humaine ou animale lors de l'entreposage, de l'élimination ou lors du nettoyage de l'équipement.

ENTREPOSAGE DE PESTICIDE

Entreposer le produit dans son contenant original seulement, loin des fertilisants, et des aliments destinés aux humains et aux animaux. Ne pas utiliser ou entreposer dans ou autour de la maison. Garder le contenant fermé. Entreposer ce produit loin des aliments destinés aux humains et aux animaux.

ÉLIMINATION DE PESTICIDE

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DE CONTENANT

POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

POUR LES CONTENANTS RÉUTILISABLES

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

POUR LES CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES

1. Après utilisation, retourner le contenant au point d'achat ou à tout endroit désigné à cette fin.
2. Ce contenant ne doit être rempli à nouveau qu'avec le même produit, chez des agents autorisés.
3. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.
4. Avant de remplir à nouveau, inspecter à fond afin de déceler toute trace éventuelle de dommage.
5. Après le remplissage et avant de déplacer ou transporter le contenant, vérifier pour la présence de fuites.
6. Ne jamais remplir ou transporter des contenants endommagés ou qui présentent des fuites.
7. Si le contenant n'est pas destiné à être rempli à nouveau, le retourner au point d'achat.

POUR LES CONTENANTS JETABLES

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

TM Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

Tous les autres produits sont des marques de commerce de leurs sociétés respectives.

181223

Code de l'étiquette: CN-33001-004-F

Remplace: CN-33001-003-F